

Projet Territorial de Santé Mentale De Seine-et-Marne

Bulletin d'information

N°1 - Juillet 2021

LE MOT DE LA CSSM

Nous nous sommes quittés le 10 mars 2020 avec la présentation publique du PTSM de Seine-et-Marne, validé par la Commission Spécialisée Santé Mentale (CSSM) le 9 octobre 2019, et le Conseil Territorial de Santé (CTS) le 19 décembre 2019.

Cette journée devait nous donner l'élan pour la mise en œuvre des 57 actions que nous avons décidées ensemble. Une semaine plus tard, nous vivions le premier confinement de cette crise sanitaire dont nous ne sommes toujours pas sortis 15 mois après.

Cependant, pendant ces 15 mois, il s'est quand même passé des choses dans le champ de la santé mentale, et pas uniquement la prise de conscience collective de son importance !

Dès l'automne, notre PTSM avec son diagnostic territorial partagé a été adopté par arrêté du directeur général de l'ARS le **28 octobre 2020**.

Le ministère a également annoncé le financement sur la durée du PTSM d'un coordonnateur, dont la fiche de poste et le positionnement ont été discutés avec l'ensemble des membres de la CSSM en mars dernier.

L'étape suivante sera celle de la contractualisation entre notre territoire et l'ARS comme prévu par la loi : à partir de la réunion de la CSSM le 8 juin, nous travaillerons sur la base d'un projet de contrat type élaboré au niveau régional qui nous permettra d'y inscrire les missions du coordonnateur du PTSM mais également, pour les 5 ans à venir, les actions pour la réalisation desquelles des moyens seront engagés à la fois par les acteurs de terrain et par l'ARS.

Mais sans attendre, des moyens ont été débloqués au niveau régional pour accompagner la remise en route des PTSM, nous permettant d'engager pour 6 mois de plus l'appui du cabinet ACSANTIS. Un des axes de cet accompagnement est justement la communication, dont la présente newsletter fait partie intégrante : ce sont les usagers et les professionnels de l'association Les Amis de Germenoy, pilotes de l'action 0.2 « **Communiquer autour du PTSM** » qui en assurent la réalisation. Elle vous présente un état des lieux des actions qui ont avancé, des actions qui sont accompagnées par Acsantis depuis quelques semaines pour pouvoir redémarrer.

En espérant que cette newsletter vous trouvera tous en forme et enthousiastes à l'idée de reprendre nos travaux et relancer la mise en œuvre de nos actions, je vous souhaite une bonne lecture.

La Présidente de la CSSM, Isabelle Latinis-Héritier

SOMMAIRE

- ◆ Page 1 - Le mot de la CSSM
- ◆ Pages 2 à 4 - Les actions du PTSM accompagnées par Acsantis
- ◆ Pages 5 et 6 - Les actions du PTSM ayant avancé en autonomie



Quatre priorités avaient été identifiées par la CSSM pour l'accompagnement par Acsantis du lancement du projet territorial de santé mentale.

Priorité 1 - La définition du projet départemental de réhabilitation sociale

Le renforcement de l'offre de soins en réhabilitation psychosociale fait partie des priorités nationales portées par la Feuille de route santé mentale et psychiatrie. La réhabilitation psychosociale consiste en l'alliance de soins spécialisés bio-psycho-sociaux centrés sur la préservation et la restauration des capacités cognitives et sociales avec des accompagnements sociaux et médico-sociaux, pour un projet de rétablissement de la personne, global, personnalisé et plus inclusif.

Un **appel à projet régional** a été diffusé le 4 mai 2021 pour soutenir les plateformes départementales de réhabilitation psychosociale.

Dans le PTSM, plusieurs actions sont dédiées au déploiement de la réhabilitation psychosociale, notamment les actions 4.1 « **Soutenir le déploiement des plateformes de réhabilitation psychosociale dans le département et l'étalement de l'offre** » et 4.2 « **Mettre en place un dispositif multisite de co-évaluation continue des situations individuelles, reposant sur un partage des compétences psychiatrie/médico-social/social/familles mobilisable tout au long des parcours** ».

L'accompagnement par Acsantis a réuni un groupe de travail mixte (représentants des établissements sanitaires autorisés en psychiatrie du département, du secteur social et médico-social, et des usagers) autour de plusieurs étapes :

- Partage des **principes fondateurs** et d'organisation de la réhabilitation psychosociale ;
- Réalisation d'un **état des lieux de l'offre en réhabilitation psychosociale existante** au sein des établissements sanitaires publics et privés du département ;
- Identification **des difficultés et des besoins de renforcement** ;
- Rencontre avec le Dr Isabelle AMADO, responsable du C3RP (centre support régional en réhabilitation psychosociale), afin d'aider les acteurs à identifier les soutiens mobilisables ;
- Échange sur les attentes de l'appel à projets régional : la mise en place de soins réunis en plateformes sanitaires et médico-sociales territoriales, permettant de travailler en synergie et de mutualiser un certain nombre de programmes pour une offre plus fournie.

Les acteurs ont jusqu'au 8 octobre 2021 pour élaborer leur projet territorial, qui permettra de proposer une offre en soins de réhabilitation psycho-sociale plus accessible, plus complète et plus concertée. L'enjeu dans les 5 années du PTSM est d'accompagner l'évolution de l'offre psychiatrique vers le **modèle du rétablissement**.

Priorité 2 - La cartographie et la lisibilité de l'offre en santé mentale du département

La clarification de l'offre en santé mentale avait été identifiée comme un axe de progression majeur lors des travaux d'élaboration du PTSM, via l'action 0.3 « **Cartographier et diffuser auprès des différents acteurs l'offre de prise en charge en psychiatrie et en santé mentale, généraliste et spécialisée** ».

L'offre existante est souvent mal connue des professionnels et du public. Il existe un guide départemental en santé mentale, édité par le PSYCOM et disponible en ligne, mais dont la mise à jour reste complexe.

Depuis, un **guide du départemental du handicap psychique** sur l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale a été élaboré par l'UNAFAM 77 et le Conseil départemental. Il est téléchargeable sur le site du Département (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/publications/guide-du-handicap-psychique>) ou disponible en version papier en contactant l'UNAFAM (77@unafam.org).

Acsantis a organisé un temps d'échange entre les pilotes de cette action, des représentants des deux dispositifs d'appui à la coordination (DAC) du département, et le GCS Sesan, chargé du développement de l'offre numérique en Ile-de-France, afin de mieux donner à voir les solutions existantes, évoquer leurs limites et marges de progression. **Le portail Maillage 77**, initialement prévu pour les MAIA et l'offre personnes âgées, donne un accès à l'ensemble des données d'offre sanitaire en psychiatrie et d'offre médico-sociale du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR), avec une interface pour le grand public restreinte et une interface pour les professionnels.

Cette rencontre a permis de poser les premières bases d'une concertation quant à la pertinence de mettre en place un outil du même ordre spécifique à la santé mentale, qui pourrait prendre la forme d'un **onglet santé mentale sur le portail Maillage, ou encore d'un portail dédié « Santé mentale 77 »** basé sur les données du ROR.

Ces travaux nécessitent un engagement régional de l'ARS, des échanges avec les autres départements franciliens et les DAC. Une première pierre a été posée.

Priorité 3 - L'accès aux soins et aux accompagnements en santé mentale des enfants et adolescents des structures de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

L'action 7.7 « **Fluidifier les parcours entre la psychiatrie et la protection de l'enfance** » du PTSM a pour enjeu de renforcer les liens entre les acteurs de la santé mentale et les structures départementales et associatives de la protection de l'enfance.

Depuis la validation du PTSM, la Seine-et-Marne a été un des trente premiers départements français à décliner la **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022**, visant à transformer la manière de conduire les politiques publiques et à changer le regard de la société sur les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Un contrat a été signé entre le Conseil départemental, l'ARS et l'État pour formaliser les engagements.

- **Concernant l'appui du secteur médico-social aux acteurs de l'Aide sociale à l'enfance**

Deux **équipes mobiles médico-sociales d'appui aux structures de la protection de l'enfance** viennent d'être confiées à la Fondation les Amis de l'Atelier, pour le Sud et le Nord du département, sur un co-financement ARS, Conseil départemental et DDETS. Les établissements publics, associatifs, et les familles d'accueil accompagnant des enfants et adolescents dans le cadre de leur mission de protection de l'enfance, pourront solliciter ces équipes, par le biais d'un service d'appui et d'expertise transversal géré par le Département.

La mission de ces équipes mobiles sera d'appuyer les professionnels face à des situations complexes notamment liées à des troubles du comportement, qu'un handicap soit reconnu ou non par la MDPH. Les équipes mobiles pourront intervenir en semaine (7h-21h) et exerceront une astreinte les weekends.

- **Concernant l'appui de la psychiatrie aux acteurs de l'Aide sociale à l'enfance**

Une **équipe mobile pédopsychiatrique en direction des enfants de l'ASE (EMPASE)** a été confiée depuis novembre 2020, dans le cadre d'un financement par le Fonds d'Innovation Organisationnel en Psychiatrie, au service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du GHEF, site Marne la Vallée. EMPASE intervient pour des enfants et adolescents de 0 à 18 ans, de 9h à 17h, sur le territoire du GHEF, après interpellation par le référent de la situation pour l'Aide sociale à l'enfance. Elle propose une évaluation, en lien étroit avec les différents partenaires, un diagnostic si besoin, une orientation et une intervention auprès de l'équipe jusqu'à ce que l'enfant ou le jeune soit intégré dans une prise en charge classique. L'intervention est définie, en lien avec le détenteur de l'autorité parentale, pour une durée de 6 mois renouvelable. Cette approche repose sur des réponses créatives, fondées sur l'aller vers, pour des jeunes qui souvent refusent les circuits d'accès aux soins plus classiques. Néanmoins, l'équipe a récemment perdu son médecin et se retrouve fragilisée.

Ces équipes ne visent pas la réponse en urgence, mais avant tout le soutien aux professionnels de l'ASE, afin de favoriser leur montée en compétence sur la question des troubles psychiques. **Elles concourent à décloisonner les champs d'intervention et à favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'enfance et de l'adolescence.**

Priorité 4 - La promotion des droits des usagers

La promotion des droits des usagers a été confiée dans le PTSM au pilotage de l'UNAFAM 77 à travers deux actions.

- **Action 8.1 « Diffuser les supports existants en matière de promotion des droits des usagers en santé mentale »**

L'UNAFAM tient aujourd'hui à recentrer son action sur la **connaissance des droits des usagers par les soignants**, condition première de leur respect. La récente réforme de l'isolement et de la contention apporte une plus grande exigence encore en termes de respect des droits, qui doit être pleinement intégrée aux plans de formation des établissements.

Un levier proposé par l'UNAFAM pourrait être la promotion du **programme QualityRights** de l'OMS auprès des établissements autorisés en psychiatrie et des structures médico-sociales du département. Ce programme pour l'évaluation de la qualité et du respect des droits est déployé en France par le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) depuis 2016, avec le soutien du ministère de la Santé.

Il constitue un outil pour amener les équipes professionnelles à réaliser un **diagnostic de leurs pratiques**, avec l'aide d'une équipe d'observateurs formés par le CCOMS, autour de plusieurs thématiques : organisation des services et des parcours, formation des professionnels, réduction de la contrainte, orientation rétablissement, partenariats à développer, participation des personnes usagères et savoirs expérientiel.

Les premières évaluations de ce programme attestent de sa capacité à offrir une prise de recul et de nouvelles perspectives en termes de qualité des accompagnements et des soins. Un webinaire a été organisé en mai 2021 pour présenter le programme et ses modalités de mise en œuvre (<http://www.ccomssantementalelillefrance.org/?q=webinaire-qualityrights-de-loms-replay-disponible>).

- **Action 8.2 « Promouvoir le rôle et les missions des CDU et mobiliser des pairs aidant pour faciliter l'expression des plaintes »**

Cette action vise à renforcer le rôle des commissions des usagers (CDU) auprès des patients des services de psychiatrie du département, à partir du constat quelles sont rarement saisies, soit par méconnaissance, soit du fait de modalités d'interpellation peu efficaces (crainte de déposer une plainte individuelle, frein de la démarche écrite...). Une **diversification des moyens d'expression des usagers** en psychiatrie doit être recherchée.

Au Centre hospitalier Sud Seine-et-Marne, des **groupes de parole mensuels** sont organisés depuis un an avec des patients hospitalisés, des représentants des équipes soignantes et l'UNAFAM. Ils permettent de recueillir des plaintes sur les conditions d'hospitalisation, qui se seraient pas remontées autrement jusqu'à la CDU.

L'UNAFAM étudie la possibilité de mettre en place un groupe de travail paritaire soignants / usagers en ambulatoire, afin de ne pas limiter la démarche aux patients hospitalisés. Il reste à déterminer les modalités d'interpellation des patients. Les **Groupes d'Entraide Mutuelle** (GEM), associations portées par et pour des usagers en santé mentale, pourraient être un levier efficace. Il existe 11 GEM santé mentale en Seine-et-Marne, le dernier venant de se créer à Chelles.

L'UNAFAM envisage de poursuivre son action en travaillant sur la transmission aux CDU des plaintes des familles qui lui sont adressées afin de privilégier des **réactions collectives plutôt qu'individuelles**.

Les actions du PTSM ayant avancé en autonomie

Le développement de l'offre départementale en Maison des Adolescents



En 2019, une mission de déploiement de l'offre en Maison des Adolescents du département a été confiée par la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'ARS au cabinet Acsantis. Ce travail s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France visant à « faire des MDA des têtes de réseaux territoriales pour développer des projets adolescents » en lien étroit avec l'ensemble des acteurs des parcours des jeunes.

À partir de la Maison des Adolescents ADOBASE, portée par le GHEF depuis 2009 dans le Nord du département, un travail de réflexion sur la mise en place d'un **réseau départemental partenarial Maison des Adolescents**, a été mené pendant plus d'une année. Ce travail a associé le Centre hospitalier Sud Seine-et-Marne, ainsi que les Points Accueil Écoute Jeunes du département en tant que potentiels partenaires.

Il a abouti à des pistes de renforcement des partenariats et à l'**ouverture en mars 2021 de « Ado Sud 77 »**, antenne Sud de la Maison Départementale des Adolescents, portée par le Centre hospitalier Sud Seine-et-Marne. Une équipe pluridisciplinaire reçoit les jeunes de 11 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 12h30, à la Maison des Associations de Fontainebleau (6 rue du Mont Ussy).

Le renforcement de l'accueil généraliste et pluri professionnel des adolescents, en lien avec les acteurs dans le champ de l'adolescence devra se poursuivre pour mailler l'ensemble du territoire, dans le cadre de l'action 7.3 du PTSM « **Consolider le déploiement de la Maison des Adolescents pour une couverture complète du département** ».

Le développement de l'offre de consultations pour les personnes migrantes

Le PTSM comprend plusieurs actions répondant à un objectif d'amélioration de l'accès aux soins psychiques pour les personnes migrantes. Parmi celles-ci, l'action 3.5 vise à « **Stabiliser le dispositif "consultation migrants" porté par l'EMPP Epsylone (GHSIF) et envisager sa duplication au Nord du département** ».

L'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité Epsylone a progressivement déployé sa consultation « migrants », désormais individualisée et adossée au pôle psychiatrie du GHSIF. La consultation travaille en partenariat étroit avec l'EMPP, le réseau précarité et la PASS (Permanence d'accès aux soins de santé) ambulatoire, ces derniers étant portés par l'association RVH (réseau ville-hôpital). L'équipe de l'EMPP d'Epsylone, pilote de l'action, s'est rapprochée de la responsable la PASS hospitalière du GHEF pour partager sur la structuration des prises en charge des psycho-traumatismes des populations migrantes sur le Nord du département.

Le recensement des postes médicaux en établissement et services médico-sociaux

Dans le cadre d'un objectif général d'amélioration de la coordination entre le secteur médico-social et les secteurs psychiatriques, et dans un contexte de démographie dégradée des professionnels de santé du département, une action du PTSM vise à « **Recenser les ETP de psychiatres et médecins généralistes pourvus et non pourvus au sein des ESMS enfants et adultes en s'appuyant sur les outils disponibles, et améliorer la transmission des données à l'avenir** » (action 1.6).

Les pilotes, Lionel Boutet (UGECAM) et Isabelle Delaquis (DIH), ont élaboré un **questionnaire en ligne**, adressé à l'ensemble des ESMS du champ du handicap enfants et adultes de Seine-et-Marne en mars 2020. Cette démarche a été lancée quelques jours avant le 1^{er} confinement, ce qui a impacté le taux de retour. Les résultats présentés ci-dessous se centrent sur les **56 ESMS médicalisés** identifiés parmi les 79 structures répondantes.

- **Psychiatres**

16 ESMS sur 56 ne sont pas concernés par un temps de psychiatre (ESMS handicap moteur ou polyhandicap). **Pour les 40 ESMS concernés, 11 postes de psychiatres sont vacants, 20 postes sont pourvus à la hauteur du budget, dont 6 par conventions, et 9 postes sont partiellement pourvus.** Lorsque le poste est vacant, les solutions alternatives mises en place sont une augmentation du temps de psychologue, une augmentation du temps de médecin généraliste ou une articulation en réseau (CMP, médecine de ville, hôpitaux...).

- **Médecins généralistes**

30 ESMS sur 56 disposent d'un temps budgété de médecin généraliste. **16 postes sont occupés à la hauteur du budget, 11 postes sont vacants.** Il n'est indiquée aucune convention avec un centre hospitalier pour ce type de poste.

Les solutions alternatives mises en place sont une augmentation du temps infirmier, le recours au médecin de rééducation fonctionnelle, une convention avec un cabinet en ville, l'articulation avec un centre hospitalier ou l'intervention du médecin d'un autre service de l'organisme gestionnaire.

- **Orthophonistes**

27 ESMS sur 56 disposent d'un temps budgété. **5 seulement sont pleinement occupés, 13 sont vacants.**

La solution alternative est un conventionnement avec des orthophonistes libéraux. Néanmoins, de nombreux refus ou des listes d'attentes longues sont observées depuis quelques années.

Les données mériteraient d'être réactualisées au vu des effets attendus de la crise sanitaire, tant en termes d'émergence de nouvelles collaborations que de changements de postes. Par ailleurs, l'exploration prévoit d'affiner ces résultats en fonction des infra territoires. Néanmoins, ce premier travail présente l'intérêt d'avoir proposé un **premier diagnostic**, nécessaire, qui devra être régulièrement actualisé, avec le soutien des institutions réunies autour du PTSM.

Les contacts du PTSM

- PTSM de Seine-et-Marne : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/projet_territorial_sante_mentale_77.pdf
- Site du Conseil Territorial de Santé 77 : <https://ct.sante-iledefrance.fr/seine-marne/>
- Mail du Conseil Territorial de Santé 77 : ars-dd77-cts@ars.sante.fr
- Graphistes : <https://www.flaticon.com/fr/> - Becris / Catkuro
- Maquette : Les amis de Germenoy - repro.gy@germenoy.asso.fr